

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 7 NOVEMBRE 2018, À 19 H 30.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1 Campagne de sensibilisation à la sécurité – concours de dessins – remise de prix

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. DEMANDES VERBALES**

**4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 4.1 Séance ordinaire du 17 octobre 2018

**5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

- 5.1 Liste des chèques – approbation
- 5.2 Coordonnateur au service des travaux publics – évolution dans les classes salariales
- 5.3 Création emploi permanent – urbanisme et technique
- 5.4 Adoption – règlement numéro 1033-3-2018 modifiant le règlement numéro 1033-2012, tel qu'amendé, établissant le code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies
- 5.5 Adoption – règlement 1208-2018 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Ste-Julie et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 932 650 \$ à cette fin
- 5.6 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 5.7 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire
- 5.8 Gestion des matières résiduelles – quote-part municipale – facturation d'intérêt
- 5.9 Paiement électronique des fournisseurs – PG Solutions
- 5.10 Services professionnels juridiques « Retainer » – mandat
- 5.11 Union des municipalités du Québec – adhésion – renouvellement

**6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 6.1 Services professionnels d'ingénierie en mécanique/électricité – rénovation du bâtiment des organismes au 34, 1<sup>ière</sup> Avenue – soumissions – adjudication
- 6.2 Services professionnels d'ingénierie en structure – rénovation du bâtiment des organismes au 34, 1<sup>ière</sup> Avenue – soumissions – adjudication
- 6.3 Services professionnels d'ingénierie – réfection des infrastructures et de la voirie – rues Vanier et Roy – soumissions – adjudication
- 6.4 Soumissions – adjudication – achat d'un camion châssis-cabine avec benne basculante

- 6.5 Réfection du pavage du pont du Christ-Roi – Ville de Joliette – paiement
- 6.6 Réhabilitation de la conduite sanitaire sur la rue Gauthier nord, entre la rue Guy et la voie ferrée – Services Infraspec inc. – certificat de paiement no 2
- 6.7 Réfection de l'avenue Pierre entre la 1<sup>ière</sup> et la 3<sup>e</sup> Avenues – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 2
- 6.8 Travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Ste-Julie – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 2
- 6.9 Réfection de la chaussée et des ponceaux du segment ouest du rang de la Deuxième-Chaloupe – Sintra inc. – certificat de paiement no 5
- 6.10 Réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1<sup>ière</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 3

## **7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Adoption second projet – règlement numéro 1226-2018 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en ajoutant une norme spéciale permettant la construction de garage annexé ou incorporé de moins de 120 mètres carrés dans la zone R-1 206
- 7.2 Adoption premier projet – règlement numéro 1225-2018 modifiant le règlement de construction numéro 300-A-1990, le règlement de zonage numéro 300-C-1990 et le règlement numéro 822-2005 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale – dispositions concernant le cannabis
- 7.3 Avis de motion et adoption projet – règlement numéro 1228-2018 modifiant le règlement numéro 300-E-1990 sur les dérogations mineures en précisant les procédures requises pour demander au conseil d'accorder une dérogation mineure et allégeant la procédure dans les cas visant un bâtiment accessoire de moins de 10 mètres carrés
- 7.4 Dérogation mineure numéro 2018-00413 – implantation d'un bâtiment commercial dérogatoire – lots numéros 4 925 604, 4 925 062 et 4 925 065
- 7.5 Étude de PIIA – projet d'implantation d'enseignes – Station-service Harnois – lot 4 927 032 – 4, avenue des Plaines
- 7.6 Étude de PIIA – projet d'installation d'enseignes – 559C, route 131
- 7.7 Lot 6 227 193 – partie de chemin (rue du Galais) – messieurs Martin Lavigueur et David Lajeunesse – cession de terrain
- 7.8 Gestion de l'eau potable 2017 – rapport annuel – dépôt

## **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

- 8.1 Service des incendies – rapport des mois de juillet et août 2018

## **9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

- 9.1 Programmation de loisirs – automne 2018 – modifications
- 9.2 Club de patinage de Crabtree – inscriptions 2018-2019 – paiement

- 9.3 Association de hockey mineur Joliette-Crabtree – inscriptions 2018-2019 – paiement
- 9.4 Aménagement d'un sentier pédestre – demande d'aide financière

## **10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

- 10.1 Carrefour culturel – élaboration de concepts – Agence AX Design – mandat
- 10.2 Ajout à la programmation culturelle – automne 2019
- 10.3 Carrefour culturel – résidence – Manon Sabourin
- 10.4a) Demande au Conseil des arts et des lettres du Québec – lettre d'appui – Dolorès Contré
- 10.4b) Demande d'appui au projet de la Sinfonia de Lanaudière
- 10.5 Demande de prêt des locaux du Carrefour culturel – CRÉDIL

## **11. AUTRES SUJETS**

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

### **1.1 Campagne de sensibilisation à la sécurité – concours de dessins – remise de prix**

Avant de poursuivre, madame Dauphin, dans le cadre de la campagne de sensibilisation à la sécurité, remet un prix à Devon Morin, lequel remporte le concours de dessins.

*« Bonsoir Devon et bonsoir à toute ta famille,*

*Nous sommes heureux de vous recevoir ce soir à cette séance du conseil municipal.*

*Nous vivons en octobre la toute première semaine de la sécurité dans la MRC de Joliette. Ce fut une grande réussite et des milliers de personnes ont été sensibilisées à l'importance de prêter attention aux piétons comme automobiliste et de traverser aux bons endroits comme piéton.*

*Les enfants de toutes les écoles primaires de la MRC ont été invités à faire un dessin représentant la sécurité et un tirage a été effectué parmi tous ceux qui ont participé.*

*À Notre-Dame-des-Prairies, c'est Devon Morin, 4<sup>e</sup> année, qui a remporté le prix.*

*Nous avons voulu, à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, te remettre un petit cadeau juste pour toi Devon. Nous te remettons donc avec plaisir ce certificat cadeau que tu pourras aller dépenser comme tu le veux à l'Entre jeux.*

*Félicitations!*

**641-11-2018**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté, en retirant toutefois le point 7.4 de la présente séance.

## **3. DEMANDES VERBALES**

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

## **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**642-11-2018**

### **4.1 Séance ordinaire du 17 octobre 2018**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2018 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

## **5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

**643-11-2018**

### **5.1 Liste des chèques – approbation**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 17 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2018 inclusivement et totalisant une somme de 1 391 463,75 \$.

## **5.2 Coordonnateur au service des travaux publics – évolution dans les classes salariales**

644-11-2018

ATTENDU QU'un processus d'évaluation et d'appréciation du rendement annuel est prévu à l'intérieur du document *Structure administrative et salariale ainsi que conditions de travail du personnel cadre municipal*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.9 dudit document, il revient au conseil municipal d'adopter, par voie de résolution, le salaire ainsi que toute augmentation accordée à un(e) employé(e) cadre suite au processus d'appréciation du rendement;

ATTENDU QUE le processus d'évaluation et d'appréciation du rendement du coordonnateur au service des travaux publics a été réalisé par madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, le tout selon la démarche établie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder à monsieur Marco Généreux en date du 11 août 2018 la progression à l'intérieur de l'échelle salariale telle qu'établie au formulaire d'appréciation et de recommandation de la contribution des cadres signé par madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, en date du 29 octobre 2018.

## **5.3 Création emploi permanent – urbanisme et technique**

645-11-2018

ATTENDU QUE les besoins de la Ville ont évolués concernant la charge de travail au sein du service d'urbanisme et des services techniques;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission des finances et des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'ouvrir un poste permanent de technicien(ne) au sein du service d'urbanisme et des services techniques;

QUE le salaire établi pour ce poste soit équivalent à l'échelle salariale du poste de technicien(ne) aux services techniques.

## **5.4 Adoption – règlement numéro 1033-3-2018 modifiant le règlement numéro 1033-2012, tel qu'amendé, établissant le code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies**

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1033-3-2018 ainsi que sa portée.

**646-11-2018**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 17 octobre 2018 concernant le règlement numéro 1033-3-2018 modifiant le règlement numéro 1033-2012, tel qu'amendé, établissant le code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1033-3-2018 modifiant le règlement numéro 1033-2012, tel qu'amendé, établissant le code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**5.5 Adoption – règlement numéro 1208-2018 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Ste-Julie et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 932 650 \$ à cette fin**

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1208-2018, sa portée, son coût, ainsi que son mode de financement, de paiement ou de remboursement.

**647-11-2018**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 17 octobre 2018 concernant le règlement numéro 1208-2018 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Ste-Julie et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 932 650 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1208-2018 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Ste-Julie et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 932 650 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**5.6 Avis de motion – règlement numéro 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

**648-11-2018**

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

**Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

649-11-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

**5.7 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire**

Monsieur Serge Landreville dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement – règlement numéro 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1<sup>ère</sup> Avenue et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 255 950 \$ à cette fin.

**5.8 Gestion des matières résiduelles – quote-part municipale – facturation d'intérêt**

650-11-2018

ATTENDU QUE le 18 avril 2018, la Ville adoptait la résolution 224-04-2018 demandant à la MRC de Joliette une modification à la facture CRF1800162 relative au contrat de gestion des matières résiduelles afin d'appliquer le mécanisme de correction des quotes-parts pour tenir compte du nouveau nombre de collectes prévu à son calendrier; la modification audit calendrier ayant été signifié à la MRC dans un courriel daté du 15 décembre 2017 dont copie est jointe à la présente;

ATTENDU QUE la MRC de Joliette a autorisé l'ajustement de la facturation mensuelle lors de sa séance du 8 mai 2018 mais en date du 1<sup>er</sup> mai 2018 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2018;

ATTENDU QU'à la suite de cette autorisation, la Ville a transmis à la MRC un chèque de 112 753,34 \$, lequel tenait compte de l'ajustement autorisé;

ATTENDU QUE le 19 juin 2018, un courriel de la MRC nous informait d'un solde dû de 2 577,41 \$, pour des intérêts imposés par la MRC envers la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a toujours payé ses quotes-parts dans les délais requis et que pour elle, les versements de la quote-part pour la gestion des matières résiduelles n'étaient pas en retard, mais plutôt en attente de l'autorisation d'ajustement demandé;

ATTENDU QUE depuis ce temps, les intérêts continuent toujours de s'accumuler alors que la Ville considère qu'avec les versements qu'elle a effectués à la MRC en date du 19 octobre 2018, cette dernière bénéficie d'un excédent d'encaissement de 7 663,41 \$ (montant payé par la Ville au 1<sup>er</sup> octobre 2018: 157 270,08 \$ - réel selon facture EBI : 149 606,67 \$);

ATTENDU QU'il n'est pas rare que la MRC bénéficie de sommes qui appartiennent aux municipalités locales et que lorsqu'elle doit nous les redistribuer, il n'y a pas d'intérêts qui s'appliquent;

ATTENDU QUE le rôle de la MRC est non seulement de soutenir les municipalités locales qui la composent à l'intérieur des compétences qu'elles lui accordent, mais également d'être un collaborateur de premier plan dans la gestion courante des dossiers pour lesquels nous sommes en partenariat;

ATTENDU QU'il s'agissait d'une situation exceptionnelle qui aurait dû être traitée de façon exceptionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE refuser de payer le solde d'intérêts exigé de la MRC de Joliette et de demander que celui-ci soit annulé.

**651-11-2018**

#### **5.9 Paiement électronique des fournisseurs – PG Solutions**

ATTENDU la proposition de PG Solutions en date du 17 octobre 2018 pour l'acquisition d'une plateforme de paiements directs pour les fournisseurs;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission des finances et des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De faire l'acquisition auprès de PG Solutions d'une plateforme de paiements directs pour les fournisseurs et d'autoriser les coûts s'y rattachant, soit :

- coût d'implantation et de formation initiale : 1 500 \$
- droits d'utilisation annuels : 1 250 \$
- frais mensuels de 0,70 \$ à 1,25 \$ variant en fonction du volume de transactions;

Que madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière, soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**652-11-2018**

#### **5.10 Services professionnels juridiques « Retainer » – mandat**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite maintenir, pour l'année 2019, l'entente de services forfaitaires qui existe actuellement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette, le tout selon l'offre de services proposée par Me Yves Chaîné en date du 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Ville, moyennant une charge mensuelle forfaitaire fixe de 400 \$, plus taxes et déboursés, soit :

- toutes les communications téléphoniques avec la Ville, qu'il s'agisse de la mairesse, du maire suppléant, de la directrice générale, de la greffière ou des chefs ou directeurs de service, incluant les inspecteurs en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Ville, qu'il s'agisse du dossier général ou de dossiers spécifiques;

- toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- la préparation du rapport annuel auprès des auditeurs de la Ville, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- le support légal requis par le personnel de la Ville en période électorale ou référendaire, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du registre ou du vote par anticipation, du vote itinérant et lors de la tenue d'un scrutin;
- tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels il y a intérêt à attirer l'attention de la Ville, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Ville;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne la proposition de services de Me Yves Chaîné du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 17 octobre 2018 et ce, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, pour un montant mensuel de 400 \$.

#### **5.11 Union des municipalités du Québec – adhésion – renouvellement**

653-11-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 et d'acquitter la cotisation de 6 000,57 \$, taxes incluses, s'y rapportant.

### **6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **6.1 Services professionnels d'ingénierie en mécanique/électricité – rénovation du bâtiment des organismes au 34, 1<sup>ière</sup> Avenue – soumissions – adjudication**

654-11-2018

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées en ce qui a trait aux services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment des organismes situé

au 34, 1<sup>ière</sup> Avenue;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 1<sup>er</sup> novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la soumission de Ponton Guillot inc. au prix de 53 923,75 \$, ce soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage;

**6.2 Services professionnels d'ingénierie en structure – rénovation du bâtiment des organismes au 34, 1<sup>ière</sup> Avenue – soumissions – adjudication**

**655-11-2018**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux de rénovation du bâtiment des organismes situé au 34, 1<sup>ière</sup> Avenue;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services professionnels d'une firme d'ingénierie en structure dans le cadre de ce projet et qu'une demande de soumission sur invitation a été réalisée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater GBi experts-conseils inc. pour les services professionnels d'ingénierie en structure se rapportant au projet de bâtiment des organismes situé au 34, 1<sup>ière</sup> Avenue, le tout selon l'offre de services datée du 5 novembre 2018 qui prévoit des honoraires de 13 800 \$, taxes en sus;

**6.3 Services professionnels d'ingénierie – réfection des infrastructures et de la voirie – rues Vanier et Roy – soumissions – adjudication**

**656-11-2018**

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées en ce qui a trait aux services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures et de la voirie sur les rues Vanier et Roy, incluant l'ajout d'un réseau d'égout pluvial non conventionnel;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 6 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la soumission de GBi experts-conseils inc. au prix de 31 043,25 \$, ce soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage.

**6.4 Soumissions – adjudication – achat d'un camion châssis-cabine avec benne basculante**

**657-11-2018**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées en ce qui a trait à l'acquisition d'un camion châssis-cabine avec benne basculante;

ATTENDU la recommandation du 30 octobre 2018 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'acquérir un camion châssis-cabine avec benne basculante de A. Chalut Auto ltée, ladite compagnie étant la seule à avoir déposé une soumission, laquelle soumission est conforme, au montant de 57 572,06 \$, taxes incluses, lequel montant inclut le crédit alloué au montant de 6 300 \$, taxes incluses, pour le camion châssis-cabine Chevrolet, modèle Sierra SL 6,5 litres turbo-diesel, année modèle 1993, avec benne basculante de 11 pieds, pris en échange;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

**6.5 Réfection du pavage du pont du Christ-Roi – Ville de Joliette – paiement**

**658-11-2018**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, par sa résolution numéro 283-05-2018, a autorisé la Ville de Joliette à exécuter des travaux dans le cadre de la réfection du pavage du pont du Christ-Roi et a consenti au remboursement de 50% des dépenses découlant de ces travaux;

ATTENDU la recommandation de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, dans une note datée du 25 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à la Ville de Joliette la somme de 24 381,16 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1207-2018.

**6.6 Réhabilitation de la conduite sanitaire sur la rue Gauthier nord, entre la rue Guy et la voie ferrée – Services Infraspec inc. – certificat de paiement no 2**

**659-11-2018**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Services Infraspec inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réhabilitation de la conduite sanitaire sur la rue Gauthier nord, entre la rue Guy et la voie ferrée;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur David Perrault, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 15 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De payer à Services Infraspec inc. la somme de 46 351,25 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1209-2018.

**6.7 Réfection de l'avenue Pierre entre la 1<sup>ière</sup> et la 3<sup>e</sup> Avenues – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 2**

**660-11-2018**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection de l'avenue Pierre entre la 1<sup>ière</sup> et la 3<sup>e</sup> Avenues;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur de Parallèle 54 Expert-Conseil inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 15 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 14 068,75 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1204-2018.

**6.8 Travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Ste-Julie – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 2**

**661-11-2018**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre du prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Ste-Julie;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Francis Lacasse, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 24 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 14 969,70 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1149-2016.

**6.9 Réfection de la chaussée et des ponceaux du segment ouest du rang de la Deuxième-Chaloupe – Sintra inc. – certificat de paiement no 5**

**662-11-2018**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Sintra inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection de la chaussée et des ponceaux du segment ouest du rang de la Deuxième-Chaloupe;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Pierre Chartrand, ingénieur de C.L.A. experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement final no 5 et en recommande le paiement dans sa lettre du 24 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Sintra inc. la somme de 23 837 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1176-2017.

**6.10 Réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 3**

**663-11-2018**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Pierre Chartrand, ingénieur de C.L.A. experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 3 et en recommande le paiement dans sa lettre du 30 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 81 693,95 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1199-2018.

**7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

**7.1 Adoption second projet – règlement numéro 1226-2018 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en ajoutant une norme spéciale permettant la construction de garage annexé ou incorporé de moins de 120 mètres carrés dans la zone R-1 206**

**664-11-2018**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1226-2018 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en ajoutant une norme spéciale permettant la construction de garage annexé ou incorporé de moins de 120 mètres carrés dans la zone R-1 206, sans modification.

**7.2 Adoption premier projet – règlement numéro 1225-2018 modifiant le règlement de construction numéro 300-A-1990, le règlement de zonage numéro 300-C-1990 et le règlement numéro 822-2005 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale – dispositions concernant le cannabis**

665-11-2018

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1225-2018 :

modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de:

- modifier les dispositions relatives à l'affichage afin d'intégrer les dispositions de la loi encadrant le cannabis;
- restreindre l'implantation des installations de production et de transformation intérieure du cannabis aux emplacements disponibles dans le parc industriel situé dans la zone I-1 121;

modifiant le règlement de construction numéro 300-A-1990, tel qu'amendé, afin de modifier l'article 2.3.1.8 et restreindre la construction de serre à titre de bâtiment principal au seul terrain situé dans la zone agricole.

modifiant le règlement 822-2005, relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'amendé, afin d'y assujettir systématiquement les éléments de fortifications autorisés dans le cadre de tout projet de construction, modification, implantation d'une construction et/ou de travaux d'aménagements extérieurs.

**7.3 Avis de motion – règlement numéro 1228-2018 modifiant le règlement numéro 300-E-1990 sur les dérogations mineures en précisant les procédures requises pour demander au conseil d'accorder une dérogation mineure et allégeant la procédure dans les cas visant un bâtiment accessoire de moins de 10 mètres carrés**

666-11-2018

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1228-2018 modifiant le règlement numéro 300-E-1990 sur les dérogations mineures en précisant les procédures requises pour demander au conseil d'accorder une dérogation mineure et allégeant la procédure dans les cas visant un bâtiment accessoire de moins de 10 mètres carrés

**Adoption projet – règlement numéro 1228-2018 modifiant le règlement numéro 300-E-1990 sur les dérogations mineures en précisant les procédures requises pour demander au conseil d'accorder une dérogation mineure et allégeant la procédure dans les cas visant un bâtiment accessoire de moins de 10 mètres carrés**

667-11-2018

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le projet de règlement numéro 1228-2018 modifiant le règlement

numéro 300-E-1990 sur les dérogations mineures en précisant les procédures requises pour demander au conseil d'accorder une dérogation mineure et allégeant la procédure dans les cas visant un bâtiment accessoire de moins de 10 mètres carrés

**7.4 Dérogation mineure numéro 2018-00413 – implantation d'un bâtiment commercial dérogatoire – lots numéros 4 925 604, 4 925 062 et 4 925 065**

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

**7.5 Étude de PIIA – projet d'implantation d'enseignes – Station-service Harnois – lot 4 927 032 – 4, avenue des Plaines**

**668-11-2018**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 927 032 et situé au 4, avenue des Plaines;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'implanter six enseignes apposées sur le bâtiment ci-dessus décrit et une enseigne sur poteau;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 927 032 et situé au 4, avenue des Plaines, ayant pour objet l'implantation de six enseignes apposées sur le bâtiment et une enseigne sur poteau.

**7.6 Étude de PIIA – projet d'installation d'enseignes – 559C, route 131**

**669-11-2018**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 559C, route 131;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet le remplacement de deux enseignes apposées sur le bâtiment ci-dessus décrit et le remplacement du panneau de l'enseigne sur poteau;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 559C, route 131, ayant pour objet le remplacement de deux enseignes apposées sur le bâtiment ci-dessus décrit et le remplacement du panneau de l'enseigne sur poteau.

670-11-2018

**7.7 Lot 6 227 193 – partie de chemin (rue du Galais) – messieurs Martin Lavigueur et David Lajeunesse – cession de terrain**

ATTENDU QU'une demande a été déposée à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies par Me Jacques Dionne, notaire, pour messieurs Martin Lavigueur et David Lajeunesse, lesquels sollicitent la cession du lot numéro 6 227 193 à être créé, adjacent à leur immeuble sis au 480, rue Lucie, constituant une partie de la rue du Galais, lequel est un ancien chemin désaffecté;

ATTENDU QUE la Ville n'a aucune prétention et ne désire faire valoir aucun privilège concernant l'emprise de rue concernée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de céder à messieurs Martin Lavigueur et David Lajeunesse le lot numéro 6 227 193 à être créé, d'une superficie approximative de 88,7 mètres carrés, contigüe à leur immeuble;

QUE cette cession soit consentie pour la somme d'un dollar (1 \$);

QUE les acquéreurs doivent assumer tous les frais d'arpentage, de subdivision ainsi que les frais notariés découlant de ladite cession;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**7.8 Gestion de l'eau potable 2017 – rapport annuel – dépôt**

Madame Nicole Chevalier dépose le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2017 préparé par monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

**8.1 Service des incendies – rapport des mois de juillet et août 2018**

Madame Mylène Allary dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours des mois de juillet et août 2018.

## **9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

### **9.1 Programmation de loisirs – automne 2018 – modifications**

**671-11-2018**

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 502-08-2018, la programmation de loisirs pour l'automne 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter quelques modifications à ladite programmation notamment au niveau de l'embauche des professeurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le cours de Piyo est offert par madame Audrey Beauclair selon les modalités prévues au budget présenté;

QUE le cours de Pirouette et Cabriole est offert par madame Annie Poissant selon les modalités prévues au budget présenté;

QUE le cours d'improvisation est offert par monsieur Marc-Étienne Proulx selon les modalités prévues au budget présenté;

QUE les cours de guitare sont offerts de façon partagée entre monsieur Thierry Goulet-Forgues et monsieur Marc-Antoine Dauphin selon les modalités prévues au budget présenté.

### **9.2 Club de patinage de Crabtree – inscriptions 2018-2019 – paiement**

**672-11-2018**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a reçu les inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises pour le Club de patinage de Crabtree pour la saison 2018-2019;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, recommande le paiement total de huit (8) inscriptions dans sa note du 15 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies verse à la Municipalité de Crabtree sa contribution sur les inscriptions au Club de patinage pour l'année 2018-2019, totalisant un montant de 2 887 \$.

### **9.3 Association de hockey mineur Joliette-Crabtree – inscriptions 2018-2019 – paiement**

**673-11-2018**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a reçu les inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises pour l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree pour la saison 2018-2019;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié la liste des inscriptions et recommande, dans sa note du 25 octobre 2018, le paiement d'un total de soixante-huit (68) inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse à l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2018-2019, totalisant un montant de 70 830 \$.

#### **9.4 Aménagement d'un sentier pédestre – demande d'aide financière**

**674-11-2018**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite aménager un sentier de marche d'une longueur de deux kilomètres en bordure du sentier champêtre et y aménager des panneaux d'interprétation pour l'ornithologie;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial propose une aide financière dans le cadre du soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activité de plein air 2018-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation du projet d'aménagement d'un sentier de marche d'une longueur de deux kilomètres en bordure du sentier champêtre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désigne madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### **10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

#### **10.1 Carrefour culturel – élaboration de concepts – Agence AX Design – mandat**

**675-11-2018**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire obtenir l'élaboration de concepts extérieurs pour la bâtisse du Carrefour culturel afin de lui donner une identité à vocation culturelle;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre de ce projet;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater l'Agence AX Design pour procéder à l'élaboration de concepts extérieurs pour la bâtisse du Carrefour culturel afin de lui donner une identité à vocation culturelle, le tout selon l'offre de services datée du 24 octobre 2018 qui prévoit des honoraires de 6 480 \$, taxes en sus.

676-11-2018

### **10.2 Ajout à la programmation culturelle – automne 2019**

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter un projet à la programmation culturelle pour l'automne 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'ajouter à la programmation culturelle pour l'automne 2019 le projet de pièce de théâtre Parminou, soit la pièce intitulée « Je courais, je courais, je courais »;

D'approuver le budget inhérent au projet ci-dessus décrit, lequel totalise approximativement 2 365 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

677-11-2018

### **10.3 Carrefour culturel – résidence – Manon Sabourin**

ATTENDU la demande d'appui de madame Manon Sabourin pour la réalisation d'un projet artistique en résidence au Carrefour culturel;

ATTENDU QUE cette demande est assortie de l'offre d'exposition au Centre des Arts et des Loisirs Alain-Larue du 3 juillet au 7 août 2019;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies appuie le projet artistique de madame Manon Sabourin en résidence au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies à raison de deux jours par semaine durant un mois, dont la valeur de la contribution totale est estimée à 3 913 \$;

QU'en échange, madame Manon Sabourin s'engage à faire une exposition publique au Centre des Arts et des Loisirs Alain-Larue du 3 juillet au 7 août 2019.

678-11-2018

### **10.4 a) Demande au Conseil des arts et des lettres du Québec – lettre d'appui – Dolorès Contré**

ATTENDU la demande d'appui de madame Dolorès Contré pour la réalisation d'un projet artistique;

ATTENDU QUE cette demande est assortie de l'offre d'exposition au Centre des Arts et des Loisirs Alain-Larue en juin 2020;

ATTENDU la recommandation du 1<sup>er</sup> novembre 2018 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies appuie le projet artistique de madame Dolorès Contré, soit Dkopjigan – ballot de transmission des récits racontés en symboles;

QU'en échange, madame Dolorès Contré s'engage à faire une exposition au Centre des Arts et des Loisirs Alain-Larue en juin 2020.

**679-11-2018**

#### **10.4b) Demande d'appui au projet de la Sinfonia de Lanaudière**

ATTENDU la demande d'appui de la Sinfonia de Lanaudière pour la réalisation d'un projet artistique au Carrefour culturel;

ATTENDU QUE cette demande est assortie de l'offre de représentation publique à l'hiver ou au printemps 2020;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies appuie le projet artistique de la Sinfonia de Lanaudière au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies, dont la valeur de la contribution est estimée à 5 400\$;

QU'en échange, la Sinfonia de Lanaudière s'engage à faire une représentation publique à l'hiver ou au printemps 2020.

**680-11-2018**

#### **10.5 Demande de prêt des locaux du Carrefour culturel – CRÉDIL**

ATTENDU la demande du Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL) de tenir deux activités au Carrefour culturel sans frais de location des locaux les 11 et 13 novembre 2018;

ATTENDU QUE l'organisme accepte de payer les frais directs encourus par la Ville pour la tenue de ses deux activités;

ATTENDU la recommandation du 1<sup>er</sup> novembre 2018 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De permettre au CRÉDIL de tenir deux activités au Carrefour culturel sans frais de location des locaux les 11 et 13 novembre 2018;

De facturer les frais directs encourus par la Ville au CRÉDIL pour la tenue de ses deux activités.

**11. AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**681-11-2018**

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 51.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse